

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

RICHELIEU

M. Arthur Cardin, le candidat libéral, élu par une forte majorité

Nous sommes heureux de saluer en M. Arthur Cardin, le nouveau député du comté de Richelieu au Parlement Fédéral.

M. Cardin avait été choisi, lors des dernières élections fédérales, par une convention des libéraux de Richelieu pour être le candidat du parti libéral fédéral, devant appuyer la politique de Sir Wilfrid Laurier. M. Cardin avait été élu alors député de Richelieu par une forte majorité.

Mais grâce à l'entêtement de M. Morgan, adversaire de M. Cardin dans la lutte qui vient de se terminer, l'élection de celui-ci fut contestée, malgré la parole donnée par les chefs du parti conservateur de ne pas contester une seule élection.

La victoire que vient de remporter le candidat du parti libéral n'est pas une surprise pour quiconque était tant soit peu au courant de la situation politique et qui avait déjà été à même de juger de la saine mentalité de l'électorat du comté de Richelieu.

Mais cette élection, dans un comté où le patronage joue un grand rôle, comme disaient les conservateurs, est d'abord un hommage éclatant rendu à la personnalité et aux talents de M. Cardin.

Elle signifie aussi que depuis le 21 septembre 1911, les électeurs de la province n'ont pu que voir augmenter leur confiance envers l'administration libérale, qui dans un moment d'aberration a été renversée du pouvoir, en même temps que leur mépris va toujours croissant envers les hommes qui les ont si odieusement trompés.

Sous les circonstances, et si l'on tient compte des basses tactiques de corruption qu'un certain millionnaire du parti conservateur a pratiquées dans le comté, cette victoire marquera une des plus belles pages de l'histoire du parti libéral.

Elle prouve que notre parti plus que jamais, jouit de l'union et de la coopération complète de tous ses membres et que chaque fois que sonnera le clairon de la bataille tous les libéraux seront toujours heureux d'aller combattre sous la conduite de notre digne et vénéré chef.

Et comme le disait Sir Wilfrid Laurier Richelieu a enfoncé le deuxième clou dans le cercueil du gouvernement Borden.

Sir Wilfrid Laurier a Sorel

Plus de quinze mille personnes, accourues de tous les coins du district de Montréal, ont fait, mardi, à Sorel, au chef du parti libéral, l'une des plus belles ovations de sa longue carrière politique.

Lorsque le train portant Sir Wilfrid entra en gare vers les deux heures, plus de 10,000 personnes étaient massées aux abords de la station et firent une chaleureuse réception au chef bien-aimé du peuple.

Pas moins de 5,000 personnes étaient déjà massées aux alentours de l'estrade, lorsque Sir Wilfrid y arriva, et, ce n'est qu'après plusieurs minutes que M. le Maire Lafrenière put s'avancer sur le devant de l'estrade pour présenter à Sir Wilfrid les hommages et la bienvenue des libéraux de Richelieu.

Après la lecture de l'Adresse une superbe gerbe de roses fut présentée au nom des électeurs libéraux de Richelieu par Melles Lizotte et Casavant, tandis que Son Honneur le Maire Payan de notre ville lui en présentait une également au nom des libéraux de Saint-Hyacinthe.

M. Cardin, candidat libéral dans l'élection actuelle fut le premier orateur et dans un discours plein de verve il fit ressortir tout le bien qu'avait fait pour le comté de Richelieu et pour tout le pays l'administration libérale de Sir Wilfrid Laurier. Parlant de la lutte de corsaire qu'on lui faisait, il démasqua en termes énergiques l'infâme corruption que venait faire dans le comté un certain banquier de Montréal qui jugeait plus digne de venir dépenser ses écus pour corrompre l'électorat que de les utiliser à laver sa réputation attaquée depuis plus de deux mois par une certaine feuille de Montréal, qui le traite ouvertement de voleur.

L'Hon. Sénateur Dandurand qui lui succéda à la tribune dit d'abord que c'est un immense honneur pour les électeurs de Richelieu d'être les premiers en notre province d'avoir à rendre un verdict sur l'administration conservatrice, sur cette coalition qui a réussi à escamoter le pouvoir le 21 septembre 1911.

Puis avec toute la compétence que l'on lui connaît, l'honorable sénateur traita des grandes questions politiques qui plus que jamais préoccupent tout l'électorat canadien. Les questions de la réciprocité, la marine, l'immigration et celle des Ecoles de l'Ouest furent passées en revue et sur chacune d'elles, l'orateur prouva clairement que la politique des libéraux condamnée avant le 21 septembre était pourtant celle que suivait encore les conservateurs.

Des acclamations spontanées se prolongeant pendant plusieurs minutes saluèrent la présentation de Sir Wilfrid Laurier à la tribune.

Après avoir félicité M. Cardin pour le brillant discours qu'il venait de prononcer, le distingué chef de l'opposition dit qu'il était venu bien des fois à Sorel mais qu'il n'avait jamais vu une assemblée aussi nombreuse et aussi enthousiaste que celle à laquelle il avait l'honneur d'assister.

Puis après avoir parlé brièvement de la tournée triomphale qu'il venait de terminer dans la province d'Ontario, Sir Wilfrid Laurier, rappela qu'avant le 21 septembre il était venu à Sorel parler en faveur de M. Cardin, que l'électorat avait jugé d'élire et ajouta qu'actuellement il avait encore plus de raisons de l'élire.

Traitant de la question de la marine, Sir Wilfrid Laurier, fidèle à sa politique répéta que le temps était venu pour le Canada de pourvoir à sa propre défense faisant à ce propos l'histoire de nos côtes et les dangers que courent certaines parties de notre territoire, surtout depuis que le Japon s'est révélé une puissante nation. Sur la politique navale du gouvernement Borden, fidèle à ses principes qui placent l'intérêt du Canada avant tout, Sir Wilfrid déclara qu'il examinerait la politique du gouvernement; que si elle était bonne il l'approuverait mais que si elle était mauvaise il la combattrait.

La question des écoles de l'Ouest a fourni au chef de l'opposition l'occasion favorable de prendre M. Monk en flagrant délit de tromper le peuple se servant pour ce faire du témoignage même de Mgr Langevin, qui déclare que la situation des catholiques dans cette partie du pays est pire qu'elle ne l'a jamais été auparavant.

Puis après avoir traité de la réciprocité et de l'immigration Sir Wilfrid en terminant dit que les électeurs de Richelieu par le vote qu'ils donneront en faveur de M. Cardin mettront le deuxième clou au cercueil du parti conservateur, le premier ayant été enfoncé par l'hon. M. Graham, lors de l'élection de Renfrew-Sud.

L'Hon. Jacques Bureau, député de Trois-Rivières, qui succéda à Sir Wilfrid, dit que si le parti libéral a été vaincu le 21 septembre 1911 il est loin d'être mort, car ajoute-t-il, nous lutons pour des principes et les principes ne meurent pas.

Parlant des insultes grossières que l'on jetait à la face de Sir Wilfrid Laurier et de tous les libéraux dans toutes les assemblées conservatrices et nationalistes avant le 21 septembre, l'orateur dit qu'actuellement nous assistons à un spectacle beaucoup plus triste encore et que nous vivons sous un régime que l'on pourrait à juste titre qualifier de "régime des destitutions", puisqu'on ne s'est pas contenté de destituer de fidèles employés n'ayant d'autres torts que celui d'être des libéraux, mais qu'on a bien poussé la chose jusqu'à destituer des morts.

Faisant allusion à la campagne de Drummond-Arthabaska et à celles qui l'ont suivie, l'orateur rappela les promesses faites par nos adversaires quand il demandait au peuple de lui donner 20 députés indépendants et qu'ils feraient rappeler la loi de la marine. Le peuple croyant à leur sincérité leur a donné plus qu'il demandait mais néanmoins cette loi qu'ils qualifiaient de maudite subsiste encore dans nos statuts et elle y restera.

L'hon. M. Béland après avoir traité la politique en général parlant de M. Monk dit: M. Borden a endormi M. Monk avec un portefeuille et il a dormi douze mois. Se réveillant tout à coup, aux appels nationalistes, comme RipVan Winkle, il s'est vu tout entouré de batiments de guerre.

Puis l'orateur termina en faisant l'éloge de M. Cardin, qui dit-il est encore jeune, mais qui s'élève par la force de son talent et qui est capable de réaliser les plus belles espérances.

L'hon. M. Lemieux après avoir dit que la démonstration à laquelle il assistait était la plus belle qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, demanda aux électeurs s'ils étaient prêts à remplacer M. Cardin par M. Morgan (Cris Non! Non!)

Sir Wilfrid Laurier n'a pas à rougir de ceux de la province de Québec qui l'entourent. La comparaison est facile avec l'autre côté.

Le procès de M. Monk. Il est fait par nous et par lui-même.

M. Nantel: Ce n'est pas un aigle, ce n'est qu'une oie, mais c'est un honorable intermédiaire.

M. Pelletier: On peut le comparer à Foucher. C'est la trahison personnifiée.

Laurier n'a pas une tache, pas une souillure; son nom est respecté de ses adversaires comme de ses amis, par les canadiens-français comme par nos compatriotes de langue anglaise.

On ne doit pas avoir d'hésitation à choisir entre lui et les trois renégats. Laurier a bien servi son pays, il a été renversé par une combinaison de préjugés et de passions mauvaises.

M. Oscar Gladu qui succéda à l'hon. Lemieux termina l'assemblée par un éloquent discours souvent interrompu par les applaudissements.

L'assemblée se dispersa en poussant des hurrahs pour Sir Wilfrid Laurier, M. Cardin et la cause libérale.

Une Heureuse Innovation

M. Lalime directeur de l'Ecole Commerciale Pratique de cette ville, vient d'inaugurer dans son établissement un système de contrôle des dépenses de ses élèves qui sera hautement apprécié par les parents des nombreux jeunes gens fréquentant cette institution en train de devenir une des plus populaires du genre, si elle ne l'est pas déjà dans notre province.

En passant nous tenons à noter que M. Lalime a eu le plaisir d'enregistrer les noms de 125 élèves au commencement de la présente année scolaire. Si l'on tient compte que cette école ne compte que quelques années d'existence on en conclura que sa création a comblé dans notre province une lacune qui se faisait vivement sentir. Les élèves viennent de tous les coins du pays recevoir ici une instruction commerciale qu'ils ne peuvent se procurer aussi complètement, aussi rapidement et aussi économiquement ailleurs.

Le soin que M. Lalime prend de ses élèves non seulement au point de vue de la formation intellectuelle mais aussi au point de vue de la formation morale a été la cause du succès prodigieux pour ainsi dire de son école.

Il comprend que leurs parents les lui confient pour les instruire dans le plus court espace de temps possible et il veut que toutes leurs facultés et tous leurs moments soient appliqués à leur perfectionnement éducationnel.

Dans ce but il a édicté un règlement sévère défendant tous les amusements et toutes les pratiques de nature à leur faire perdre un temps et une clarté intellectuelle nécessaire à l'assimilation prompte des leçons données par les professeurs spécialistes dont il s'est assuré les services à grands frais.

C'est ainsi que l'usage du tabac sous toutes ses formes et la fréquentation des spectacles de vues animées sont strictement prohibés.

La dernière réforme établie par le distingué professeur est celle ayant trait au contrôle efficace des dépenses de ses élèves. Cette réforme permet non seulement aux parents d'obtenir un compte exact des déboursés de leurs enfants mais initie ces derniers à la vraie pratique des affaires de banque.

Voici brièvement comment fonctionne ce système:

Les parents au lieu de remettre à leurs enfants les sommes destinées à leurs dépenses les font tenir au directeur de l'école qui les dépose en banque à un compte ouvert au fidéi-commis (in trust). Quand l'élève a besoin de fonds, il tire sur ce compte par un chèque, mais il doit faire contresigner ce chèque par le professeur chargé de l'enseignement de la comptabilité des banques et il n'obtient la signature de ce dernier qu'en indiquant l'emploi projeté de la somme tirée.

Par ce système les parents sont assurés que leurs enfants ne feront aucune dépense folle comme cela peut arriver chez des jeunes gens mis en possession de montants assez élevés et vivant loin de leurs familles.

De son côté l'élève s'initie à la comptabilité des banques par une pratique régulière et on connaît trop la valeur de l'expérience personnelle pour qu'il nous soit nécessaire d'insister sur les avantages qu'il peut retirer de ce système au point de vue de son avancement dans les connaissances commerciales et financières.

M. Lalime ajoutant à ses nombreuses matières l'enseignement complet de la comptabilité des banques a donc trouvé un moyen aussi ingénieux qu'utile pour le donner.

Cette nouvelle branche de ses cours pratiques remportera sans aucun doute tout le succès que les autres ont eu jusqu'ici.

A notre époque de développement commercial intensif, l'utilité de cet enseignement ne saurait être contestée et il est certain que nos nombreuses maisons de banques seront heureuses de recevoir tous les élèves que l'Ecole Commerciale Pratique pourra leur fournir.

Il nous a été donné de lire plusieurs lettres de parents d'élèves écrites à M. Lalime pour le féliciter de cette heureuse innovation toutes accompagnées de chèques devant être déposés au compte de leurs enfants pour l'emploi dont nous avons parlé plus haut. Comme amis de l'instruction saine et rationnelle nous joignons nos félicitations aux leurs et nous souhaitons que l'Ecole Commerciale Pratique continue longtemps à donner au commerce, à l'industrie et à la haute finance des sujets aussi bien préparés qu'elle en a donnés jusqu'ici.

La tournée d'Ontario

On parle encore en maints endroits, on s'en alarme chez les adversaires, des succès de la récente tournée de Sir Wilfrid Laurier dans Ontario. L'hon. Geo. P. Graham, le premier lieutenant du chef libéral, en exprimait et en expliquait l'autre jour à Toronto son entière satisfaction. L'ancien ministre des chemins de fer a été tout particulièrement impressionné du succès merveilleux que Sir Wilfrid Laurier eut à Woodstock. "Songez, faisait observer M. Graham, que dans une ville comme Woodstock il a fallu tenir cinq assemblées dans une seule journée et songez aussi qu'à chacune d'elles il y avait autant de monde à l'extérieur qu'à l'intérieur des édifices.

Ce fut certainement une démonstration remarquable; quant à moi, dit-il, qui ai pris une part active à la campagne électorale dans Ontario en septembre 1911 je suis heureux de constater qu'Ontario ait eu le temps de réfléchir, et je suis convaincu que si des élections avaient lieu demain il ne se produirait pas de coup de balai conservateur dans la province. Les discours de Sir Wilfrid ont été accueillis partout par des manifestations enthousiastes, et je suis persuadé qu'ils ont produit beaucoup comme valeur éducative. Ce n'est pas simplement du fait qu'il y ait eu des assemblées nombreuses que j'en arrive à une telle conclusion, mais de l'attention soutenue qu'on a portée aux discours du chef libéral. Les auditoires ne cachent pas leurs impressions. Quand l'occasion se présentera Ontario démontrera, j'en suis sûr qu'elle est revenue de sa panique, et on pourra en attribuer le bienfaisant changement à Sir Wilfrid Laurier."

Une élection scandaleuse

Il est vraisemblable que la récente élection partielle de Macdonald, Man., causera une surprise qui ne sera pas du goût et de l'administration Borden, ou du gouvernement Roblin, qui ont tous deux travaillé la main dans la main pour faire élire Alexander Morrison le candidat conservateur. Il n'y a aucun doute que l'élection sera contestée, et quand les faits viendront devant les tribunaux, les témoignages seront tels que non seulement l'élection sera annulée mais les administrations Borden et Roblin apparaîtront sous un jour odieux.

Non seulement cela, mais la grosse majorité recueillie par M. Morrison, par toutes sortes de méthodes détournées, embarrassant le gouvernement Borden. Les manufacturiers et tous ceux qui ont des intérêts à promouvoir au moyen de la protection, se sont servis du résultat de Macdonald comme d'argument pour forcer le gouvernement à leur accorder toutes sortes de faveurs en fait de tarifs. Ils déclarent que la lutte a été faite sur la question du tarif, — la politique libérale des marchés plus nombreux contre les idées de haut tarif des conservateurs, et depuis que le résultat est connu, leurs représentants n'ont pas été lents à demander d'autres faveurs aux dépens des producteurs et des consommateurs.

On avait quelque idée, dans tout le pays, que des méthodes extrêmes étaient employées pour assurer la défaite du candidat indépendant, quand on apprit que nombre de ses amis étaient arrêtés et mis en prison sans vouloir accepter de caution de leur part. La méthode était si drastique et les excuses apportées pour l'emprisonnement de ces personnes si peu proportionnées à leur déni de liberté, que le peuple était à se demander ce qui se passait.

Alors les faits ont commencé à ce faire jour, et l'on sut que la combinaison Borden-Roblin avait une armée de détectives de toutes sortes et de constables spéciaux qui suivaient les orateurs de M. Richardson. Sous les moindres prétextes ils arrêtaient ceux qui se distinguaient le plus. De fait, le colonel Gustave Boyer, M.P., un orateur de Montréal, a déclaré qu'il a été constamment suivi par des détectives et fut bien près d'être arrêté. Il a dit de plus, que les méthodes de M. Roblin avaient réduit le comté dans un état d'anarchie, et qu'à sa connaissance, un certain juge de paix avait préparé nombre de mandats d'arrestation en blanc, de sorte que le nom de tout travailleur politique en faveur de Richardson, y eût pu être inséré et l'arrestation faite. M. Boyer nous a appris qu'un de ces mandats d'arrestation avait été préparé contre lui, mais non exécuté.

Un exemple entre autres est celui de l'arrestation du jeune Walkinshaw.

C'est un jeune homme brillant qui s'est procuré une bonne position à Winnipeg, où il est venu s'établir avec sa femme et ses enfants. Il a offert ses services gratuitement pour la campagne de M. Richardson et fit un si excellent ouvrage qu'il eut l'honneur d'être arrêté par les hordes de M.M. Borden et Roblin.

En rapportant ce fait, le "Manitoba Free Press" dit :

"Un mandat d'arrestation est pris secrètement contre lui, l'accusant, — eh bien ! de quoi est-il accusé. Personne ne le sait. Immédiatement avant que l'express n'arrive à la ville, il est arrêté, monté à bord et transporté de nuit à Winnipeg. Il est éloigné de la localité où les circonstances de son arrestation sont connues, où les témoins pour ou contre lui, vivent. En un mot, il est enlevé. Il arrive à Winnipeg, tard dans la nuit, sous la charge d'un constable. Un avocat qui le rencontre à la station, ne peut lui parler. Il est envoyé en toute hâte à la prison provinciale. Le lendemain, son avocat se présente à la prison et on lui permet de voir son client, mais peu après, celui-ci est arraché de sa chambre, mis dans une voiture qui le transporte en toute vitesse à la station d'où il est dirigé sur Portage-la-Prairie. Il est encore enlevé.

A Portage-la-Prairie, où il est inconnu, il subit immédiatement un commencement de procès et renvoyé en prison jusqu'à samedi. Tout ce que l'on a pu savoir de ses prétendues

fraudes, est d'avoir eu en sa possession une liste de voteurs !"

Et ceci n'est pas un cas isolé. Il y en a eu plusieurs autres d'arrêts, dont le seul crime a été de travailler contre la combinaison Borden-Roblin et qui ont été ensuite détenus illégalement, afin de les empêcher de travailler à l'élection. Voyant que leur argent seul ne pouvait leur assurer la victoire, la combinaison Borden-Roblin a eu recours à un système de terreur digne de la Russie, et qui s'est fait sentir surtout parmi les éléments étrangers de la division, dont plusieurs ont été habitués à subir les effets dans leur mère-patrie.

En discutant ces faits, le "Manitoba Free Press" blâme le public, déclarant que cela ne serait pas arrivé si Sir Redmond Roblin n'avait pas été soutenu par l'apathie du public, qui s'est bercé de l'illusion que pareilles choses ne pouvaient arriver en colonie britannique. Il dit :

"Cette apathie du sentiment public et la démeure de parti qui rend les hommes moralement aveugles en matières politiques, ont rendu possible la dégradation constatée de nos méthodes politiques dans cette province, jusqu'à un point indécible. Manitoba n'est plus une contrée où l'opinion publique peut s'exprimer, librement et naturellement, et puisqu'elle est restreinte par des méthodes arbitraires, par les perversions de la loi et des agents corrupteurs, cette province a cessé d'être une démocratie libre."

Mais enfin, la combinaison Roblin-Borden a outre-passé les bornes. Non seulement, la manière dont les voteurs de Macdonald ont été corrompus et terrifiés sera démontrés dans les cours mais il y aura enquête à la prochaine session du parlement, et M. Alexander Morrison, selon toute probabilité, aura du temps désagréable à son siège, lorsqu'il lui faudra expliquer comment il s'y est pris pour s'en rendre possesseur.

"Mea Culpa"

Comme ils sont cruellement punis ceux qui ont introduit dans la politique canadienne un nationalisme tellement étroit qu'après huit années de vains efforts il n'a pu encore dépasser les frontières de cette province.

"Nos compatriotes d'Ontario défendent leur vie nationale" disait la semaine dernière l'"Action Sociale".

A qui la faute ? Certainement pas à nous libéraux, qui n'avons cessé de protester contre un mouvement hypocrite, simple manœuvre politique, qui sous prétexte de défendre les droits de la race, n'a abouti qu'à tuer l'influence française dans la personne du seul premier ministre de notre race qu'ait eu le Canada à sa tête.

Et quel est celui qui veut "brutalement dénationaliser" la minorité d'Ontario, nos frères, nos otages ?

Sir James Whitney, un premier ministre tory.

Ah ! si c'était un libéral, quels cris de mort s'élevaient contre lui ! De quelle malédiction ne l'accablait-on pas ! Mais c'est un allié politique. On conseille tout bonnement la persévérance aux persécutés, on leur donne de platoniques conseils, les conseils ne coûtent rien, "de payer double taxe," de rester pauvres s'il le faut, mais dignes."

Et cela de la même voix blanche qui, l'an dernier, répudiait les impertinences de langage qu'elle avait elle-même excitées contre Mgr Fallon et le clergé irlandais.

Par exemple, qu'un journal libéral ose se réclamer de la liberté de parole et de conscience, combien vite on l'exorci ! Comme on joue sur les grands mots : libéralisme, erreur doctrinale, etc., pour le faire passer pour un mécréant et pour le désigner du doigt à la réprobation des ignorants.

La liberté de discussion telle qu'elle existe ici, et sans laquelle il n'y aurait pas de société possible, n'est pas nécessairement la liberté de faire mal, le libre arbitre absolu. De même pour la liberté de conscience telle qu'il faut l'entendre dans une société mixte : ça ne peut-être celle que condamne l'Eglise, c'est celle dont parlait Léon XIII dans une lettre mémorable au président Cleveland, à qui il écrivait que le catholicisme devait ses progrès aux Etats-Unis à cette même liberté.

Nous venons justement de lire dans l'"Univers" de Paris, que ne répudiera pas l'"Action Sociale".

"Il est contraire à ses idées et à ses intérêts (de l'Eglise) de violenter les âmes puisqu'aussi bien l'on n'est pas chrétien de force, et que la politique forcée de la religion ne serait qu'hypocrisie et ne ferait que multiplier le sacrilège qui perd les âmes et outrage la divinité."

Pourquoi donc sur de simples questions de mots persiste-t-on à violenter un parti politique, et se montre-t-on si débonnaire devant le fait brutal d'une persécution religieuse et nationale, perpétrée par le parti opposé ?

Serait-ce parce que cette persécution n'est que le contre-coup d'une agitation qu'on a soi-même encouragée et qu'on ne pourrait la condamner énergiquement qu'en disant par là-même MEA CULPA ?

(La Vigie).

A la gloire de Garneau

Dévoilement du monument offert à la Province de Québec par l'hon G.E. Amyot

Bien que la température n'eût pas été favorable au grand déploiement que l'on s'était préparé à donner à la démonstration du dévoilement et de l'inauguration du monument Garneau, une foule considérable a accouru de toutes les parties de la ville et des environs pour y assister et pour acclamer les orateurs éminents qui ont parlé en cette circonstance solennelle.

Le peuple tenait à prendre part à cette grande démonstration qui lui permettait de donner libre cours à ses plus nobles sentiments du plus pur patriotisme. La vaste salle des Exercices Militaires était bondée. La foule était très enthousiaste. Il suffisait de toucher un peu la corde patriotique pour faire éclater comme en un coup de tonnerre les applaudissements et les acclamations.

Les orateurs de la circonstance ont tous été à la hauteur de la tâche qui leur avait été confiée. Il ont chanté Garneau et son œuvre en des termes qui eurent remué les auditeurs les plus indifférents : ce qui était loin d'être le cas en présence d'une foule aussi enthousiaste des plus beaux sentiments patriotiques. Aussi tous ont-ils été applaudis. On ne nous en voudra pas de signaler en particulier les ovations dont Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer et l'hon. M. Amyot ont été l'objet quand ils se levèrent pour adresser la parole et quand il exprimèrent en termes les plus éloquents au cours de leurs allocutions des pensées qui étaient si bien celles de tous les patriotes qui les entendaient. Les autres orateurs n'ont pas moins mérité les applaudissements dont on ne les a pas d'ailleurs privés.

C'était bien la fête du patriotisme : on le concevait à l'aspect même que présentait l'assemblée. Ce fut une superbe démonstration que la mauvaise température ne pouvait altérer.

Seul le décor en fut quelque peu changé parce que l'on dut chercher un abri pour entendre en toute sécurité les discours. La statue avait été ornée des plus belles parures et les estrades des orateurs et des invités n'avaient rien qui ne contribuât à rehausser l'éclat de la fête.

De magnifiques couronnes ont été déposées sur le pied du monument par le gouvernement et la ville de Québec par l'Institut Canadien, de Québec ; par la Société St-Jean-Baptiste de Québec ; par la Chambre des Notaires de la province de Québec ; toutes étaient admirables.

Sur le piédestal du monument on peut lire l'inscription suivante : — Garneau, François-Xavier, Historien, 1809-66, offert au gouvernement de la province de Québec par l'hon. G. E. Amyot, conseiller législatif.

Les personnalités officielles se rendirent du Parlement à la statue dont le dévoilement fut fait par sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province : puis on se rendit à la salle des exercices militaires où la foule était déjà très nombreuse. Les orateurs ont parlé dans l'ordre suivant : l'hon. M. Delage, président ; l'hon. G. E. Amyot, sir François Langelier, sir Lomer Gouin, sir Wilfrid Laurier, S. H. le maire Drouin, le Principal Peterson, M. l'abbé Gosselin, le lieu-col. Woods, M. Hector Garneau, qui remercia ses compatriotes au nom de la famille Garneau l'hon. M. Amyot remercia aussi la foule et tous ceux qui avaient contribué au succès de la démonstration.

Le droit du plus fort vs le règne de la justice

C'est un fait notoire que les écoles séparées de la Province de Québec sont loin d'être ce qu'elles devraient être. Un nombreux groupe de protestants a fait pendant toute l'été une vigoureuse campagne pour en relever le niveau.

Que dirait-on, si le gouvernement Gouin intervenait à la façon du gouvernement Whitney dans Ontario, s'il lançait un ukase imposant aux écoles anglo-protestantes des inspecteurs franco catholiques armés des pouvoirs discrétionnaires les plus despotiques ?

Mais non, jamais un gouvernement libéral n'a fait ni ne fera de la coercition l'un de ses moyens d'action.

Au contraire on a toujours vu le parti libéral prendre fait et cause pour les minorités opprimées.

C'est un gouvernement conservateur qui par ses exactions poussait jadis les Métis à l'insurrection, et ce sont des voix libérales, celles des Blake, des Laurier et de tous leurs partisans, qui prenaient hardiment leur défense, de même que les voix éloquentes des Brougham et des libéraux du parlement impériale qui plaidaient la cause des Canadiens-français en 1837.

C'est l'immortel Gladstone, ce puissant ami des peuples opprimés, quels qu'ils fussent Arméniens ou autres, qui joua sa tête pour le malheureux Irlandais, et c'est aujourd'hui son successeur Asquith qui brave les fureurs du parti tory-unioniste-orangiste pour la même cause juste, sans s'inquiéter de la clameur des fanatiques qui prétendent que le "Home Rule" n'est autre chose que du "Rome Rule".

C'est au gouvernement libéral de feu Oliver Mowat que nos coreligionnaires d'Ontario doivent leur système d'écoles séparées, et les contemporains se souviennent des lutttes acharnées qu'il eut, pour cela, à soutenir contre le déchaînement des loges orangistes et de l'opposition tory. C'est son ministre de l'Education, l'hon. G.W. Ross, qui au milieu des mêmes tempêtes établit l'enseignement bilingue, qu'aujourd'hui un gouvernement tory veut faire disparaître sous les injonctions autocratiques formulées bruyamment, publiquement, dans chacune des réunions périodiques des grandes loges orangistes.

En un mot, les deux grand courants d'opinion qui se disputent les esprits en ce pays aisément reconnaissables à ce signe, que l'un tend constamment à faire prévaloir le droit du plus fort tandis que l'autre aspire au règne de la justice.

Dans le règlement des plus irritantes questions, le parti libéral canadien ne se place jamais au point de vue particulier d'une race ou d'une religion, il vise à l'équité tout simplement. C'est le seul moyen de gouverner un pays comme celui-ci.

Le parti conservateur reste fidèle à ses traditions en agissant comme il le fait depuis un certain temps. Sa victoire torontonienne du 21 septembre l'a grisé. Il se croit tout permis. Il joue au conquérant.

C'est pour cela sans doute que Sir James Whitney fait en ce moment claquer son fouet sur la tête de la minorité catholique et française, qu'il la pousse à l'exaspération, par des édités vexatoires supprimant partiellement l'enseignement bilingue, mettant nos compatriotes dans l'alternative, ou de renier leur langue, et de payer double mouture — pour les écoles d'Etat et pour des écoles indépendantes.

Au Manitoba c'est sous la même impression de fausse sécurité que les Roblin et les Rogers, c'est-à-dire, la coalition tory fédérale et provinciale, introduisent plus que jamais dans les élections le régime constabulaire et le bâton de police.

Si nous voulions ne considérer la situation qu'au point de vue de notre parti, nous serions tentés de remercier ces despotes au petit pied, car ils font merveilleusement nos affaires.

L'arbitraire et la violence n'ont plus que des succès éphémères dans les temps où nous vivons. La Russie elle-même a aboli le Knout, la camisole de force a disparu des asiles de fous, et la férule des écoles.

L'exhibition du Knout de sir Rodmond et la férule de sir James aura pour effet de rallier tous les partisans des libertés électorales et scolaires autour du drapeau libéral.

Gateaux, Biscuits, Pâtisseries.

Ce qui a fait, ce qui justifie la vogue sans cesse croissante de la

Farine St. Lawrence

c'est sa haute qualité. Toute personne qui s'en est servie pour Gâteaux, Biscuits ou Pâtisseries en a obtenu des résultats tellement satisfaisants qu'elle l'a non-seulement adoptée définitivement, mais encore qu'elle la recommande chaleureusement dans le cercle de ses relations.

Le volume des ventes—toujours croissantes—consacre le succès des marques de Farine "St. Lawrence".

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELLEWAIR 8741.
"La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys".

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

FONDÉE EN 1909

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Progression des Affaires à Date

ETAT AU 30 SEPTEMBRE, 1912

| | 31 déc. 1909. | 31 déc. 1910. | 31 déc. 1911. | 31 déc. 1912 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Sections établies, - | 45 | 149 | 224 | 267 |
| Sociétaires Actifs, - | 1,880 | 8,540 | 14,228 | 17,292 |
| Pensions, - | 5,205 | 19,269 | 30,910 | 36,047 |
| Actif, - | \$16,461.94 | \$76,217.94 | \$170,670.80 | \$248,331.97 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Ne manquez pas d'entrer avant le 31 décembre, pour ne pas perdre une année de rente.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU-CHEF :—85 rue Dalhousie - - QUEBEC

PAS DE RHUMATISME CET HIVER

Grace au GIN PILLS (Pilules de Genièvre)

Ne désirez-vous pas passer un hiver sans souffrir du rhumatisme ?

Ne désirez-vous pas jour de la vie comme les autres hommes ?

Ne voulez-vous pas manger, dormir, travailler comme les hommes en santé, au lieu d'être accablé par le rhumatisme et les maux de reins ?

Alors prenez des GIN PILLS et vous triompherez de votre vieil ennemi. C'est ce qu'a fait M. Beaudry avec l'aide des GIN PILLS.

597 rue Panet, Montréal, P.Q. 29 mars, 1912.

"Il me fait plaisir de vous dire que j'ai pris des GIN PILLS pendant environ six mois et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien. J'avais le rhumatisme depuis une couple d'années et cet hiver j'en suis débarrassé en faisant usage des GIN PILLS. Je recommande hautement les GIN PILLS au public."

A. BEAUDRY.

Des milliers de boîtes de GIN PILLS sont vendues chaque année par l'influence de ceux qui ont été guéris et qui recommandent les GIN PILLS à leurs amis et à leurs voisins. Si vous êtes sujet au rhumatisme, aux maux de reins ou de la vessie, commencez dès maintenant à prendre des GIN PILLS. 50c. la boîte, 6 pour \$2.50. Si vous voulez les essayer d'abord, demandez-en un échantillon à la National Drug and Chemical Co., of Canada, Limited, Toronto. 148F

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Train spécial du dimanche

Un train spécial entre Montréal et St. Hyacinthe, arrêtant à toutes les stations intermédiaires dans chaque direction, partira tous les dimanches jusqu'à avis contraire.

Allant — Partira de Montréal à 12.10 p.m.

Revenant — Quittera St. Hyacinthe à 8.00 p.m.

Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.

8.33 a.m.—Tous les jours pour St. L. boire, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.

5.47 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à

E. FOURNIER, Agent.

Les contacts pleurent pour avoir le

CASTORIA DE FLETCHER

CHASSEURS ! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL

À \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix. Fermeture à trois verrous. Garantie pour la poudre blanche. Patron parfait à GRATIS. Notre catalogue en voyez sur demande.

MAISON BREGET 182 St-Catherine E. MONTREAL.

LES ANOLIS

Ce dimanche-là, — une heure allait sonner, — tout en déjeunant, et tandis que mes parents causaient de mille choses, je m'étais plusieurs fois demandé : "Qu'est-ce que je pourrais donc faire pour bien m'amuser ?"

Fallait-il courir la brousse, grimper dans les arbres à pois doux, traîner jusqu'au soir par la savane, à la recherche de nids, d'insectes et de goyaves, ou les mains aux poches, bravant l'implacable soleil de l'après-midi et l'aridité d'une assez longue route, ne valait-il pas mieux me diriger vers une ravine à travers laquelle, sous une nappe d'eau claire, courante, jaseuse, marchait toujours sur le gravier quelque beau crabe à la cuirasse marron, aux pattes et aux pinces d'un jaune orangé ?

L'une et l'autre excursion m'agréant, sans me solliciter outre mesure, je n'avais pris aucun parti quand on se leva de table. Et je m'en allai à la basse-cour.

Une chaleur torride emplissait l'atmosphère ; tout dormait : les poules, ça et là en troupes multicolores, les deux corps, très brillants, vautre dans la poussière, les oies, les canards de Barbario, le bec sur la gorge ou la tête sous l'aile, et, contre la barrière, non loin d'un acajou flanqué d'une ombre gigantesque, le calebassier, un vieux calebassier au feuillage ruisselant de lumière.

Je commençai par me lancer avec fracas au milieu des volatiles qui somnolaient à ma portée ; ils se dispersèrent en criant ; les coqs jetèrent quelques inappréhensions gutturales ; puis, la chemise et la veste pénétrées de sueur, le pantalon de toile collé aux cuisses, je me rendis à l'écurie, où, l'oreille basse, dans un accablement profond, nos deux chevaux dormaient aussi. Je caressai Grenat, — il était bai avec une étoile blanche au front, — et, m'approchant de Georgette, — une jument rouane que je savais vicieuse, — je me mis à lui parler, en crainte des coups de pied. Mais ce faisant, comme je ne me divertissais guère, je ne tardai point à me répéter : "Qu'est-ce que je pourrais donc bien fabriquer pour m'amuser aujourd'hui ?"

Lentement, presque ensommeillé à mon tour, je gagnai le jardin. Ainsi que dans la basse-cour, ainsi que dans l'écurie, tout dormait encore là, sous un soleil de plomb. Pas un souffle de brise ; pas un oiseau-mouche suspendu au calice des fleurs en un vol immobilisé. Des orangers, dont les fruits achevaient de mûrir, éparpillaient une odeur fade : brûlante au toucher, une raquette étalait ses bulbes à peau vineuse ; des guêpes s'étaient attachées au coin d'une gouttière.

Je me plus un instant, le long d'un vanillier, à examiner de petites araignées rouges, vertes, bleues, jaune d'or ; puis, après avoir traversé notre maison, où par une porte entre-close, je vis mon père les yeux fermés, sur un divan, je me retrouvai dans la basse-cour.

Poules, canards, dindons, la plupart de nos bêtes, à cette heure, avaient repris leur somme.

De ronflements saccadés montant auprès de moi, d'une case, je reconnus qu'ils provenaient de Guyomard, notre jardinier, allongé sur un banc ; et ma torpeur en augmenta : "Ouf !.. le mieux n'était-il pas d'imiter Guyomard ?"

Je me disposais donc à opérer une évolution lassé vers ma chambre, quand on ne sait quel besoin d'agir m'incitant de nouveau, je me demandai une fois de plus : "Ah ça, qu'est-ce que je ferais pour m'amuser ?" Mais, une fois de plus aussi, à mon amer dégoût, je n'imaginai rien, absolument rien.

Alors en désespoir de cause, cahin-caha, je m'approchai de la cuisine, où Robert notre cuisinier, un nègre de haute stature, bon comme du pain, toujours pieds nus, la chemise débraillée, s'occupait de nettoyer ses cuivres.

— Ah ! ah ! m'enfants ! s'écria-t-il, dès qu'il m'aperçut ; ou v'là, zami Dédé (Ah ! ah ! mes enfants (exclamation familière) ! vous voilà, ami André) ?

— Oui.

— Et mon qui ka coué ou dormi (Et

moi qui croyais que vous dormiez) ! — Je ne me suis pas couché.

— Ou pas même couché ou ?.. Qui train donc ça té yé ? Hum !.. pou ça, fau ou malade (Vous ne vous êtes pas couché ?.. Qu'est-ce que ça peut vouloir dire ? Hum ! pour cela, il faut que vous soyez malade) ?

— Non, allez, je ne suis pas malade. Je m'ennuie, voilà tout.

Le ciel chauffait comme un incendie.

— Cré tôte, fit Robert ; comment ! yon bel ti guoc com ou, faro, malin, pas faignant, qu'anuyé li con ça (Sapristi !.. Comment ! un beau petit garçon comme vous, frigrant, malin, couragoux, s'ennuie comme ça) ?

— Qu'est-ce que vous voulez ! répondis-je, tandis qu'il me regardait, et, des deux mains, fourbissait jovialement une casserole.

Et je m'affalai sur une des marches de la cuisine. Robert devint pensif.

— Pourquoi ou pas qu'allé rivié ? (Pourquoi n'allez-vous pas jusqu'à la rivière ?) me dit-il bientôt.

— Mais... parce que j'étouffe et que la rivière est loin. Si vous croyez que je n'y ai pas pensé !

— Dévalé en savane. Té tini zabes en savane ! ou pas quimbé to chaud. (Descendez vers la savane. Il y a des arbres dans la savane, vous n'aurez pas trop chaud.)

La savane !.. la savane ! évidemment elle ne manquait pas d'arbres, la savane ! mais je l'avais si souvent parcourue !.. Avec ça qu'on n'y rôtiissait point d'ailleurs !

— Alo, mon fi, déclara Robert ; pis, à ponésent, ou bité cont savane et rivié, trapé zandolis.. Zandolis amusants ! Ti bagage là, di moins, l'est-i pas faite pou chaque moune trangle li (Alors, mon fils puisqu'en ce moment vous êtes butté contre la savane et la rivière, attrapez des anolis.. Rien de plus amusant ! Ces petites bêtes, dites-moi, ne sont-elles pas faites pour que chacun les étrangle ?)

— Tiens ! c'est une idée proclamai-je.

Et sans tarder j'ouvris une des portes de la basse-cour, fus vite sur un chemin à peine fréquenté, chemin bordé à droite par une rangée de jeunes bignones, et à gauche par un mur à hauteur de coude, que dominait une longue file de fougères arborescentes.

Je contemplai d'abord le paysage familier qui s'offrait à moi : un champ d'herbes de Guinée, une plantation de bananiers, la savane où, parmi d'immenses flaques de verdure, verdoyaient plus sombrement des touffes de ricin, goyavier et de myrte ; puis, ma vue somnola sur une lisière lointaine de forêt, lisière que des clusiers plaquaient de colossaux bouquets blancs ou roses, et que dominaient tantôt la tête rouge d'un flamboyant, tantôt la cime en éventail de l'arbre du voyageur. Je considérai encore la Soufrière dont les arrêts s'enlevaient, saupoudrées d'or, les frondaisons où se cachait le Gouvernement, son allée de pommiers roses, la maison des fous, et plongé dans une rêverie vague, éblouie, enfantine, après avoir jeté un morne coup d'œil sur une mare, la mare de nos canards, toute glacée de rayons chatoyants, je résolus d'entamer une chasse aux anolis.

Je choisis une herbe flexible ; je tordis un nœud coulant au bout, et, d'un regard lesté, je parcourus le tronc d'un bignone. Les anolis y foisonnaient. J'en comptai six, d'une nodosité à fleur de terre aux premières branches. Et les six étaient d'un brun verdâtre, se chauffaient au soleil, les pattes, le ventre et la queue presque collés au tronc, leurs petits yeux piqués d'un étincelle.

J'approchai mon nœud coulant de la tête la plus grosse, avec une lenteur calculée, et zest, j'avais un anoli. Le pauvre diable ! il agitait les pattes, jouait des reins, cherchait à s'échapper ; mais je le fis tourner et le lançai le plus loin que je pus. Il alla tomber dans la mare, comme une petite pierre, et quelques gouttes d'eau jaillirent.

— Ma foi, tant pis pour lui, murmurai-je.

Je cours vers la mare ; il se débattait, essayait de nager, pareil à un infirme crocodile, et brusquement il disparut, entraînant l'herbe que je lui avais passée au cou.

Le jeu était cruel ; bien souvent on m'avait reproché de tourmenter ces pauvres, ces gracieux anolis, mais je les trouvais abominables ; ils me por-

taient aux nerfs, m'effrayaient, m'attiraient, et, chaque fois que j'en apercevais un, l'envie me prenait de le massacrer.

Je continuai ma chasse et revins à mon bignone. Les cinq bêtes que j'y avais laissées n'étaient plus là, se cachaient sans doute dans les feuilles, mais, à leur place, s'allongeaient un nouvel anoli, superbe celui-ci par exemple, d'une espèce moins commune. Un fanon lui pendait de la gorge ; il avait le dos bleu, mêlé de vert, et le corps tacheté de noir, deux grosses taches, noires aussi, sur les épaules. J'en fus secoué d'un léger tremblement, suivi d'une démanaison de la précipiter au beau milieu de la mare, comme l'autre, exprès pourtant, cette fois. Et je cueillis encore une herbe au bout de laquelle, avec un soin extrême, j'ajustai derechef un nœud coulant. Alors, les bras tendus, comme précédemment, je me penchai vers l'anoli. Qu'elle culbute il allait faire !

Une oppression me saisissant toutefois, j'arrêtai ma main impitoyable et de triomphe anticipé, je fus obligé de m'arrêter et de reprendre haleine. J'en ressentis une sorte de dépit froid, qui me serra les lèvres et me rendit l'œil aigu. "Tu ne perdras rien pour attendre, va ! je te le promets, mon bonhomme", déclarai-je.

Et je crois en effet, qu'il n'aurait rien perdu pour attendre, car déjà mon herbe l'effleurait, car il s'épouvantait et changeait de nuance, quand, se posant soudain sur mon épaule, une chose lourde, brutale, m'accablait au haut-le-corps. Je me retournai, et je devins très pâle, tant je m'attendais peu à voir, debout à mon côté, un homme en redingote, pieds nus, un gros homme dont un pantalon, trossé à mi jambes, découvrait les mollets.

— Hé ! Hé ! fit-il, ton anoli !.. manqué, hein ?

— Oui, mon.. monsieur, bégayai-je. Et je baissai le front, puis écoutai le galop d'un petit cheval créole qui passa non loin de nous, derrière une haie.

— Quel âge as-tu donc, mon garçon ? me demanda bientôt l'homme.

— J'ai sept ans, répondis je.

Et tandis qu'il me considérait, murmurant d'une voix lente : "Sept ans ! il n'a que sept ans !" j'osai le mieux regarder. C'était un vigoureux gaillard, d'une quarantaine d'années large d'épaules, aux deux tiers chauve, avec une barbe inculte.

— Si j'étais ton père, continua-t-il, je ne te laisserais pas faire mal aux bêtes.

— Mais, monsieur, je ne leur fais point de mal.

— Non, tu les étrangles seulement, n'est-ce pas ?..

— Oui, monsieur.

— Ah ça, jeune Eliacin.. étrangler, pour toi, ce n'est donc pas faire du mal ? Je commençai par ne rien répondre ; mais une dose de courage m'envahissant tout à coup, je m'écriai :

— D'abord, monsieur, le sais très bien qu'il y a des bêtes à qui l'on ne doit pas faire de mal, mais...

Un éclat de rire me coupa la parole, un éclat strident qui se termina vite. Je frissonnai.

— Parions que tu as peur de moi ! fit alors l'homme.

Je reculai.

— Non, répondis-je.

Mais, jetant un rapide coup d'œil vers notre maison, je constatai qu'elle n'avait pas bougé de place.

— C'est ici que tu habites ?

— Oui.

— Moi, je suis de la Basse-Terre... Je suis maître d'école.

Maître d'école !.. maître d'école !.. Comment ce monsieur sans souliers était un maître d'école ! J'en demeurai

stupéfait.

Il reprit :

— Ma foi, mon enfant, si tu savais combien les anolis sont inoffensifs, je crois que tu leur laisserais la paix.

— Je les déteste. Il y en a un qui m'a mordu !

— Pourquoi cherchais-tu à l'attraper ?

— Dame !.. je ne sais pas, moi... pour jouer.

Un grand cri s'éleva de la maison des fous, cri auquel d'autres cris répondirent ; puis, peu à peu, tout retomba dans la silence. Mon homme avait dressé la tête.

— Si encore, après les avoir attrapés, tu finissais par les noyer, dit-il néanmoins, tu serais excusable.

— Les noyer ?.. noyer qui ? demandai-je, tant le tapage que nous venions d'entendre m'avait éloigné de la consération.

— Mais... les anolis.

— J'en ai noyé un, il n'y a pas dix minutes.

— Et comment t'y es-tu pris ?

Je racontai la chose. "Bah ! bah !" faisait-il de temps à autre, avec des gestes d'impatience.

Et brusquement il éclata :

— Tu n'es qu'un sot ! Ce n'est pas ainsi qu'il faut noyer son monde !.. Tu n'es qu'un sot, en trois lettres ! je te le répète... Tu aurais dû attraper ta bestiole par le cou... Tiens !.. comme ça..."

Il envoya une formidable tape sur un tronc d'arbre et saisit un anoli à la gorge.

— Vois-tu ?.. comme ça, poursuivait-il.

L'anoli pantelait.

— Tu l'aurais tenue à fleur d'eau, — en ayant soin de lui sudmerger la tête, bien entendus, — et elle serait morte, lentement, très lentement... et tu l'aurais sentie mourir, et tu aurais savouré ta vengeance.

— C'est que... commençai-je, c'est que... je n'ose plus les toucher depuis..

Il m'interrompit :

— Oh ! le poltron !.. Qu'est-ce qu'une morsure d'anoli ? Je te demande un peu... Rien... presque rien. Si l'on y regardait de si près !

Il me tendit une de ses mains.

— Aperçois-tu, là, presque à mon poignet, une cicatrice ?

— Oui.

— Eh bien, c'est une femme qui me l'a faite avec ses dents.

— Une femme !.. avec ses dents ! m'écriai-je, les yeux ronds, sans trop comprendre.

Il eut encore son rire court et strident.

— Ça t'étonne ?

Je ne répondis point.

— Elle ne m'a pas mordu longtemps, va !.. Nous étions au bord de la mer, seuls, à marée haute... Je l'ai empoignée... Je me suis mis à l'eau à moitié corps... et paf ! sous les vagues, la femme ! sous les vagues ! Elle râlait ça faisait glou glou dans sa bouche... J'étais d'une joie ! Je ne l'ai lâchée que quand elle n'a plus bougé.

— Mon Dieu ! m'écriai-je de nouveau est-ce qu'elle était morte, monsieur !

— Ah ! ah ! ah ! fit-il en se tordant de rire. Ah ! le petit imbécile qui me demande si elle était morte ! Ah ! ah ! Je crois bien qu'elle était morte ! plus morte que vivante !.. pas enterrée, mais morte, archi-morte, on ne peut mieux morte. Tiens ! morte comme cet anoli.

Et, ouvrant une de ces mains, il me montra l'anoli qu'il avait naguère attrapé, un pauvre petit anoli, tout raide, sur le dos, la queue pendante, avec une écume de sang autour de la bouche.

Je n'avais éprouvé jusqu'à ce jour

Continué à la page 4.

Les METIERS FATIGANTS

La nourriture ordinaire ne suffit pas aux ouvriers et artisans livrés par profession à des travaux qui les obligent à des efforts constants et de chaque jour. Il faut à cette classe de travailleurs un stimulant de l'énergie, un aliment d'épargne pour soutenir l'effort quotidien et ne pas ruiner l'organisme. C'est le genièvre aux propriétés médicinales qui fournira cet aliment d'épargne, c'est le

GIN "CROIX ROUGE"

Fabriqué sous le contrôle du Gouvernement

offrant toutes les garanties de pureté, de qualité et d'âge, fabriqué avec le choix des grains de l'Ouest associés à la meilleure variété de genièvre.

Dans l'intérêt de votre santé, renoncez aux Gins Etrangers dont la fabrication n'est soumise à aucun contrôle, alors que chaque flacon de Gin Canadien "Croix Rouge" strictement pur et âgé, est revêtu du Timbre Officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE.
SEULS AGENTS
520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.



La Levure Royal a été depuis longtemps reconnue comme étant le type de qualité de la levure au Canada; elle est, sans aucun doute la levure la plus parfaite qui soit préparée. Le pain fait avec la Levure "Royal" conservera son humidité et sa fraîcheur plus longtemps que celui fait avec toute autre levure. La Levure "Royal" se détaille à 5c. le paquet—suffisant pour donner 50 gros pains légers, appétissants, nourrissants.



E. W. GILLET CO. LTD.
TORONTO, ONT.

WINNIPEG

MONTREAL

Suite de la page 3.

aucune émotion à étrangler des anolis; mais le meurtre de celui-ci, détérioré, tué d'une tape, sans nœud coulant, m'impressionna vivement. Je fondis en larmes.

—Allons, monsieur... bonsoir, dis-je alors entre deux sanglots. Il faut que je rentre à la maison.

—Comment, tu veux déjà filer?... Tu pleures?

—Oui, monsieur.

À cette minute partit de la maison des fous une clameur, une longue et terrible clameur qui se répandit par toute l'atmosphère ensoleillée. Souvent j'avais entendu cette clameur, mais je ne l'avais point encore sentie aussi profondément. Elle m'arrêta net.

—Sont-ils assez agaçants! déclara le maître d'école. En voilà qu'on aurait du plaisir à noyer les uns après les autres!

—Oui, répondis-je pour être de son avis.

Et je répétai:

—Bonsoir, monsieur.

—Ne t'en va pas.

La clameur durant toujours, mon homme beugla:

—Mais taisez-vous donc!... Vous me cassez les oreilles.

Et, d'un autre côté, comme il me voyait de nouveau prêt à m'éloigner, d'un saut il me barra le chemin.

—Voyons, ne t'en va pas. Je te défends de t'en aller... je te défends de pleurer...

Il paraissait irrité; j'essayai mes larmes et restai cloué sur place.

—Pourquoi désirez-vous que je reste? demandai-je cependant, malgré ma frayeur.

Il chercha sa réponse; puis l'œil jovial, s'affublant d'une mine engageante, il répondit:

—Pour te montrer, au bord de la mare, dans les bambous, un nid... un joli nid plein d'oiseaux.

—Quelle espèce d'oiseaux est-ce? m'écriai-je, aussitôt intrigué.

—Des oiseaux magnifiques... J'ignore leur nom, mais ils sont rouges... blancs et rouges même, s'affirma-t-il.

Et il ajouta:

—Je ne serais pas étonné qu'ils eussent une huppe verte sur la tête.

Nous nous dirigeâmes vers la mare, l'homme pensif, le front baissé, moi, pris d'une soif d'interroger. Le hurlement des fous cessait au loin.

—Monsieur... les oiseaux!... sont-ils gros ou petits?

—Gros.

—Sont-ils de ceux qui vivent en cage?

—Je le croirais volontiers.

—C'est vous qui les attrapez hein?

—Oui.

—Ils ne mordent point, n'est-ce pas?

—Non.

—Ce n'est pas comme... la femme? Nous nous sourîmes.

La première chose qui me frappa, quand nous approchâmes de la mare, fut le corps de l'anolis que j'y avais jeté. Il flottait maintenant sur l'eau jaunâtre, les pattes étendues, ayant encore au cou l'herbe dont je m'étais servi pour l'attraper.

—Tenez! commençai-je, voilà celui.

Mais je n'eus pas le temps d'achever ma phrase: la barbe de l'homme me couvrait la figure, mes pieds ne touchaient plus la terre, et une main me tâtonnait la gorge. "Mon Dieu! pensai-je, il va me noyer aussi!"

—Maman! papa! criai-je alors, de toutes les forces de mon désespoir.

Et je perdis connaissance.

Lorsque je revins à moi, et lorsque, j'eus reconnu autour de mon lit mon

père, ma mère et notre médecin, ma première parole fut:

—Eh bien, maman... l'homme?

—L'homme?... c'était un fou...

il venait de s'évader. Ah! mon pau-petit, tu l'as échappée belle! Et ma foi, sans Robert...

—Sans Robert?

—Oui... Robert t'a entendu crier. Il est sorti de sa cuisine, a vu le fou qui te tenait déjà dans l'eau. Il a couru; le fou s'est sauvé; et vite Robert t'a rapporté ici.

—Est-ce vrai, maman, que l'homme avait noyé une femme?

—Oui, mon chéri, sa femme.

—Pourquoi, maman?

—Mais simplement parce qu'il est fou... Il paraît qu'il voudrait noyer tout le monde.

—Oh! le méchant! fis-je.

—Oui... bien méchant, répéta ma mère.

Et elle ajouta:

—Maintenant, mon chéri, il faudrait tâcher de dormir et de ne plus parler. N'est-ce pas, docteur?

Le docteur opina du bonnet.

Jedormis comme on le désirait; mais depuis cette époque, j'ai souvent dans les oreilles l'épouvantable, stupide extraordinaire et puissante clameur qui jadis, à la Guadeloupe, au Camp-Jacob, ou m'arriva cette aventure, montait quelquefois de la maison des fous.

Cela débutait par de brefs appels presque sans échos d'abord, appels où je m'imaginai reconnaître la voix de mon homme, appels furieux ou épouvantés, appels gros d'angoisses ou de douleurs subites; les appels ne tardaient point à devenir fréquents; peu à peu ils se répandaient, se cherchaient, s'emballaient; et brusquement se déchaînaient la clameur, l'atroce clameur unique et multiple mauvaise aux nerfs, et si sonore, si envahissante, si fantastique, surtout la nuit, quand elle dominait l'inouïable concert des cricris éparés dans les murailles, sur les palmiers, dans l'herbe, partout, que les rocs, l'eau des ravines, les pierres du chemin, les arbres, les plantes, l'obscurité bleue et la terre même semblaient aussi clamer, sans cesse, avec une dominante,—la voix de mon fou!—extravagamment, à la face de ciels pleins d'étoiles.

Je n'ai plus tourmenté les anolis.

LEON HENNIQUE.

L'EMOI

Pensif, Roger revenait du Bois dans la pacifique apothéose d'un beau soir éclairé d'or par les rayons mélancoliques et pâles d'une fin d'été de Saint-Martin. L'air tiède, mais frigidité déjà effleurait les visages avec de voluptueux frissons de tendresse flottante. Il y avait en suspens des parfums de femmes et quelque chose de triste qui suggérait un instinctif besoin d'être aimé et de ne pas se trouver en solitude de cœur dans l'épouvante de l'hiver approchant.

Dans le défilé des équipages qui passaient, une tête souriante apparut, le salut d'un signe.

Thérèse!...

Il demeura interdit, figé sur place dans la contemplation silencieuse et l'adoration muette de tout ce qu'il venait d'entrevoir de séduction, de souplesse câline et de merveilleuse beauté.

Depuis le jour où il avait été invité à une soirée, chez le père de cette jeune fille, Roger s'était épris de Thérèse. Il

l'aimait éperdument, à perte de cœur, mais avec cette navrante certitude qu'il n'aurait jamais la téméraire audace de trahir son secret d'un geste ou d'un mot.

Il était si loin d'elle par sa pauvreté et la médiocrité de son existence alors que, autour de sa grâce, papillonnaient et plastronnaient tant de jeunes gens qui brillaient par leur fortune, leurs titres ou leurs œuvres! Pourquoi, mais pourquoi l'aimait-il? C'était absurde et bête. Puis il cherchait à se convaincre de la démente de ce rêve sans espoir, plus sa pensée y retournait; et il avait conscience de ne plus s'appartenir, d'obéir à l'influence mystérieuse d'un obscur magnétisme, d'une irrésistible aimantation.

—Hélas! pourquoi l'ai-je rencontrée se disait-il aux heures d'angoisse désespérée; j'étais tranquille, je vivais ma vie, je travaillais, j'avais des espérances et des ambitions, à présent je souffre d'un mal incurable et c'est le vide tout autour de moi et dans moi. Pourquoi! pourquoi est-ce donc que je l'aime? Quelle honte si elle se doutait.

Depuis ce jour, il avait fui les occasions de la rencontrer, décliné les invitations de son père, s'humiliant à plaisir, rafraîchissant sa présomption par cette phrase qu'il plantait mentalement au vif de sa sensibilité saignante: "Voyons, imbécile, pénètre-toi donc de ton réant, aie donc conscience du peu que tu vauds."

Une fois encore il l'avait revue dans un bal blanc. D'élegants cavaliers s'empressaient autour d'elle, familiers, souriants et spirituels. Il eût désiré être gai; une infinie tristesse pesait sur sa pensée; une angoisse noire l'étreignait. Il eût voulu prendre part à la danse, conduire le cotillon et voilà qu'un instinctif besoin de pleurer l'obséda.

Alors, gauche de timidité, haletant et meurtri, il sortit; il s'enfuit pour se cacher comme une bête blessée; il rentra chez lui et là, se mordit les poings en se reprochant de n'être décidément qu'une brute, un ours mal léché, un mal-appris et un niais.

Depuis, l'âme désespérément et à jamais inondée de tristesse, il était allé quelquefois attendre devant la porte de Thérèse, des heures, le cœur battant, pour la voir entrer ou sortir et le hasard ne l'avait jamais favorisé...

Il songeait à tout cela dans l'enivrement de rêverie fluide que provoquaient en lui le sourire du couchant et le salut de Thérèse et son cœur débordait de sensations délicieuses, lorsque la voiture de la jeune fille, ayant fait demi-tour, stoppa près de lui.

Une douce voix l'invita à monter.

—Oh! non, mademoiselle, merci.

—Pourquoi?

Il ne sut que balbutier. C'était si gentil ce caprice de femme et si bête de refuser qu'il se fût donné un coup de poing par la suite si Thérèse n'eût insisté:

—Je vous ramènerai à votre porte.

Le poids de son corps sur le marchepied fit fléchir les ressorts de la voiture l'auto électrique repartit silencieusement.

—Vous êtes triste? questionna la jeune fille.

—C'est apparemment que je n'ai pas beaucoup de raisons d'être gai.

—Vous êtes jeune, pourtant, vous serez aimé un jour...

—Pourquoi serai-je aimé?

—Parce que vous aimez.

La voix de la jeune fille tremblait d'émotion, en formulant cette phrase. Roger hésita, puis répondit:

—Je n'aimerais jamais; on n'aime qu'une fois dans sa vie, et moi, j'ai mal placé mon rêve; un mur d'or et de préjugés me sépare de celle que je sais inaccessible...

UN DANGER A EVITER

Il n'y a rien de plus dangereux qu'un rhume négligé, qui peut entraîner la pneumonie aux conséquences graves, si non fatales, ou encore préparer le terrain aux germes de la consommation.

Il est aussi facile de guérir un rhume à son début, qu'il est difficile d'enrayer la prodigieuse multiplication des microbes de la consommation, une fois que les poumons sont infectés et la constitution minée et menacée de destruction à bref délai. Soignez donc ce petit rhume sans retard et ne compromettez pas votre santé, ne risquez pas votre vie par imprévoyance. Quelques doses de Baume Rhumal, le Spécifique des Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons, vous guériront. Plus d'un quart de siècle de succès. En vente partout 25c. la bouteille.



VIN ST-MICHEL

Le Vin St-Michel est reconnu définitivement par la Profession Médicale comme le Tonique-Reconstituant le plus actif et le plus puissant.

Le Vin St-Michel soutient et répare les forces, enrichissant le sang appauvri.

Le Vin St-Michel convient aux personnes pâles, faibles, anémiques, épuisées par le travail, les excès ou la maladie.

Le Vin St-Michel combat rapidement, efficacement les défaillances du système nerveux.

Le Vin St-Michel justifie la confiance du public par les nombreuses guérisons qu'il a accomplies et qu'il accomplit chaque jour.

Le Vin St-Michel convient à tous les âges, aux estomacs les plus délicats.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE.

SEULS AGENTS

620, RUE ST-PAUL.

MONTREAL.

—Est-ce que vous avez révélé votre secret?

—Oh! non, je n'eus pas cette démente.

—Etes-vous sûr qu'on ne vous a pas deviné?

—J'en serais mort de honte.

La jeune fille resta pensive; une larme se forma au coin de ses paupières, elle tourna la tête; mais Roger avait lu l'ingénue réponse à son avertissement; il prit une petite main qui s'abandonna; et exhalait:

—Oh! mon Dieu, mon Dieu! cela est impossible; si vous saviez, mademoiselle...

—Je sais depuis longtemps, je sais... je serai votre femme si vous le voulez bien...

Elle sanglotait à présent, Roger embrassait ses mains, et son front, ses cheveux et ses yeux, le museau même de la petite bête de sa fourrure. Des baisers légers comme des violettes de Parme pleuvaient sur les joues pâles; des baisers se posèrent comme une couronne de tendresse tout autour de la jolie tête, autour de ses pensées; des baisers remplirent les petites mains de l'adorée chérie; d'autres baisers vinrent clore ses yeux; puis effleurèrent ses lèvres.

A présent, dit Roger, tout ce que vous verrez ou toucherez, l'air même que vous respirerez vous dira que je vous aime; vous dira que vous êtes la lumière, l'espérance, le monde et la vie pour moi et la présence de ma tendresse sera constamment autour de vous...

L'automobile stoppa de nouveau. Thérèse implora: "Aimez-moi toujours" et le jeune homme descendit, pris de vertige, les jambes fléchissantes, fou, de bonheur...

CHARLES VAL.

ON DEMANDE

On demande deux servantes. Pas de lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à

P. Olesker
rue Cascades.

Les plaintes pour mauvaise livraison de notre journal doivent être faites chez M. George St-Jean, agent de journaux, qui est chargé de la distribution du "Clairon" à domicile.

A LOUER

Magnifique logement de 2^e partie. Chambre de bain—eau chaude et froide.

Pour plus amples informations s'adresser au "Clairon".

ETAT des dépenses de M. T. D. Bouchard, journaliste, candidat à l'élection du 15 mai 1912, dans et pour le comté de St. Hyacinthe:

| | |
|---|-----------------|
| Pour loyer de salles d'assemblées et comités..... | \$75.95 |
| Pour voitures..... | 71.00 |
| Annouces dans les journaux, circulaires, timbres..... | 127.00 |
| Lunch des représentants et des comités le jour du scrutin.... | 18.80 |
| Téléphones et télégraphes..... | 12.47 |
| Impressions..... | 47.25 |
| Erection d'une estrade..... | 25.00 |
| Dépenses personnelles du candidat..... | 72.00 |
| Total | \$449.97 |

Je, soussigné, agent d'élection de M. T. D. Bouchard, candidat dans le comté de St. Hyacinthe, certifie le présent compte.

(Signé) ANT. GODDEUR, Agent.

St. Hyacinthe, 10 juillet 1912.

(Vraie copie)
A. MESSIER,
Officier Rapporteur.

Encouragez votre journal

On a dit en haut lieu que sans le journal, notre langue maternelle serait privée de l'un des principaux éléments de sa conversation au Canada et c'est vrai.

Sachons donc apprécier nos journaux, quelques modestes qu'ils soient, puisque nous avons dans chacun d'eux un champion dévoué de notre langue et de notre foi.

Sachons aussi reconnaître les efforts qu'ils font pour grandir et pour devenir plus forts, plus influents, plus utiles.

En s'y abonnant, on contribue à leur succès et ce succès tourne à l'honneur et au profit de notre race.

En effet, si tous les Canadiens français se faisaient un devoir de recevoir nos journaux, ces derniers pourraient s'améliorer sans cesse pour le bien de tous.

On peut encourager nos journaux en s'y abonnant. On peut encore contribuer puissamment à leur progrès en patronnant de préférence les maisons de commerce qui annoncent dans leurs colonnes.

LA FAVORITE
DEPUIS 100 ANS
Biere Dawes'
Lachine Ale

Faits Divers.

Si l'on en croit une déclaration officielle, prêtée au député Morel de Mattawa, qui appuie le gouvernement Whitney, dans le présent conflit scolaire d'Ontario, les explications qu'offrent aux Canadiens français les ministres Whitney et Pyne seraient dans le sens suivant : Le gouvernement n'a aucune objection au maintien des "Ecoles séparées bilingues", mais il s'objecte à ce qu'aucune "Ecole publique" demeure une école bilingue. Si tel était bien le cas, l'entente devrait être aisée : qu'on leur accorde leur part légitime des taxes comme des octrois, et nos compatriotes n'auront probablement aucune répugnance à faire de toutes leurs écoles bilingues des "Ecoles séparées"....

M. le professeur Eryer, anglo-protestant, de l'Université McGill, à Montréal, répondant à l'enquête du "Devoir" déclare que "la proscription du français comme véhicule d'instruction, ne peut être défendue, au point de vue éducatif."

A St-Eugène et à Ste-Anne, de Prescott, Ont., les parents et les commissaires d'écoles tiennent ferme à leur résolution de faire enseigner à leurs enfants le français, comme ci-devant. L'inspecteur-surveillant, protestant, s'étant présenté aux écoles de ces deux paroisses, a vu toutes les classes se vider, à son approche. Les Commissaires, à qui il voulait faire des remontrances, ont répliqué : — "Vous faites votre devoir, monsieur, dites-vous, mais croyez bien que les Canadiens français, une fois bien pénétrés de ce que le devoir leur impose, savent l'accomplir jusqu'au bout !"

Mrdi, à Ste Anne de la Pocatière, sous la présidence du lieutenant-gouverneur de la province, si François Langelier, et de S. G. Mgr Roy, Auxiliaire de Québec, a lieu l'inauguration de la nouvelle Ecole d'Agriculture.

Les nouveaux ateliers et usines du Canadien-Nord, à Limoilou-Québec, sont sur le point d'être achevés, et ils seront inaugurés le 1er novembre. Ces divers édifices sont à l'épreuve du feu.

DEUX ANS DE SOUFFRANCE

Occasionnées par un grave effort — Comment il fut guérie

M. Joseph Stephens, Rosemont, Ont., est une des nombreuses personnes qui chantent continuellement les louanges des Pilules Roses du Dr Williams, et il a de grandes raisons d'en agir ainsi, car elles l'ont ramené de la souffrance à la santé, après qu'il eut dépensé beaucoup d'argent et après qu'il eut passé deux ans à expérimenter d'autres médicaments. M. Stephens raconte son cas comme suit : "Dans le mois de janvier 1908, alors que je travaillais dans un camp de chantier à Creston, B. C., je me donnai un grave effort au dos et je ne pouvais presque plus rien faire. J'essayai des emplâtres, croyant que cela me soulagerait, mais ce fut en vain. Je pris plusieurs remèdes, également en pure perte. C'est alors que l'on me conseilla le traitement électrique ; je l'essayai pendant quelque temps, mais sans en obtenir de bien permanent, et c'avait bien l'air comme si j'allais être infirme toute ma vie. On me conseilla alors de me faire soigner par un spécialiste à Spokane, Wash. Après m'avoir examiné, il me dit que mon cas était très grave et que le mal allait probablement dégénérer en maladie de Bright.

Cependant, il me dit qu'il pouvait sûrement me guérir. A grand frais je me mis sous son traitement pendant trois mois, mais je n'en reçus aucun bienfait. J'étais presque au désespoir, le travail était abondant et les salaires excellents, mais je ne pouvais travailler, car il m'était impossible de me pencher. J'étais dans cet état depuis environ deux ans, lorsque mon frère, qui était toujours avec moi, vit par hasard l'un des pamphlets du Dr Williams et lut l'excellente œuvre que faisaient les Pilules Roses du Dr Williams. Il me pressa d'en faire l'essai, mais je crus qu'il était inutile de dépenser encore de l'argent après que

tous les autres traitements eussent échoué. Il insista cependant : il se procura une douzaine de boîtes des pilules, et je commençai à en prendre. Avant d'en avoir pris une demi-douzaine de boîtes, j'éprouvai du soulagement et je continuai à prendre les pilules jusqu'à ce que tout vestige de la douleur fut disparu. Je pouvais élever mes mains au-dessus de ma tête et me pencher de façon à toucher mes orteils avec mes doigts, chose que je n'avais pu faire depuis plus de deux ans. Ma guérison causa une grande surprise à mes camarades, et vous pouvez être sûr que je leur racontai ce qui l'avait opérée. Je suis maintenant aussi bien portant et aussi robuste que n'importe quel homme au pays, et je dois tout cela aux Pilules Roses du Dr Williams."

Ces pilules sont vendues par tous les marchands de remèdes ou, par la maille, à 50 cents la boîte, ou 6 boîtes pour \$2.50 de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

The Duhamel Rattan Furniture Company Limited

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 13e jour de septembre 1912, constituant en corporation Joseph Alphonse Duhamel, Manufacturier, Joseph Edgar Duhamel et Paul Emile Isabelle, bourgeois, et Philippe Troie, commis marchand, tous du village de Granby, dans la province de Québec; et George Napoléon Boivin, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, employé civil, pour les fins suivantes : (a) Exercer dans toutes ses diverses spécialités l'industrie de manufacturiers d'ameublements ; (b) Manufacturer, acheter, importer, vendre ou faire le commerce de toutes sortes de chaises, tables, berceaux en canne, roseau, jonc ou bois, finis ou non, et manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de toute matière première requise par la compagnie, et en rapport avec les opérations ci-dessus mentionnées, exercer toutes ou l'une quelconque des industries d'exploitants de bois, propriétaires de scieries, de moulins à raboter, et de menuisiers et ébénistes, et acheter, vendre et faire le commerce des produits des dites industries ou de l'une d'elles, ainsi que de tous matériaux s'y rattachant ; (c) Acquérir par achat, concession, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter, entretenir et régir toutes fabriques, ateliers, entrepôts, dépôts, salles de machines et autres bâtiments et constructions nécessaires pour son industrie, et tous les autres biens meubles ou immeubles nécessaires ou utiles pour toutes les fins de la compagnie, et les acheter, les vendre et en disposer ; (d) Demander, enregistrer, louer ou obtenir moyennant un droit régalien ou autrement acquérir et détenir, posséder, exploiter et introduire, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, perfectionnements et procédés enregistrés ou autres utiles pour l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer, accorder des licences à leur sujet ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, noms de commerce et inventions, licences, procédés et choses semblables ou tous tels biens ou droits ; (e) Exercer tout autre industrie, manufacturière ou autre, pouvant être convenablement exercée en rapport avec les fins de la compagnie ou qui pourrait lui être profitable ; (f) Conclure des conventions avec toutes autorités municipales, locales ou autres qui sembleront avantageuses pour les objets de la compagnie ou l'un de ses objets et obtenir de toutes telles autorités les droits, privilèges et concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir, et exécuter, exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges et concessions ; (g) Emettre et répartir des actions acquittées du capital social de la compagnie en plein paiement ou en paiement partiel de toute propriété mobilière ou immobilière ou mixte et pour tous droits ou concessions achetées ou acquises par la compagnie ; (h) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter et acquérir, et posséder, détenir, vendre, et réemettre les actions, débiteures obligations et autres valeurs de la compagnie, garantir le paiement du principal ou des dividendes et intérêts sur telles actions, obligations, débiteures ou autres valeurs, et régir et exploiter et exercer comme gérants, la propriété, franchises, entreprises et industrie de toute corporation dont la présente compagnie détient des actions, obligations, débiteures ou autres valeurs, pour la compensation qui sera jugée raisonnable ou équitable ; (i) Se consolider ou

se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement la propriété, franchises, entreprises et industrie de toute telle corporation et se charger de ses engagements et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants, actions ou obligations ou autres valeurs de la présente compagnie ; (j) Promouvoir et aider à promouvoir et devenir actionnaire dans toute autre compagnie subsidiaire alliée ou autre exerçant ou ayant pour ces objets l'exercice de toute industrie en tout ou en partie semblable à celle de la présente compagnie, ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie, et nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, prendre ou autrement acquérir des actions et valeurs de telle compagnie et les payer en tout ou en partie en deniers comptants, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie, et les détenir, vendre, réemettre avec ou sans garantie du principal, intérêt et dividendes ou autrement en disposer ; (k) Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie endettée envers la compagnie ou faisant des affaires semblables à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie ou autrement ; (l) Vendre, arrenter ou autrement disposer de la propriété, droits, franchises et entreprises de la compagnie, ou de toute partie de sa propriété, pour la compensation que la compagnie jugera raisonnable, et en particulier pour les actions, débiteures, obligations ou autres valeurs de toute compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi ; (m) Acheter, arrenter ou autrement acquérir et détenir, exercer et jouir de la totalité ou d'une partie de la propriété, des franchises, clientèle, droits, pouvoirs et privilèges possédés ou détenus par toute personne ou maison, et par toute compagnie ou compagnies exerçant ou formées pour exercer toute industrie semblable en tout ou en partie à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, soit en son propre nom ou au nom de toute telle personne, maison ou compagnie, et payer pour telle propriété, franchise clientèle, droits, pouvoirs et privilèges en tout ou en partie en deniers comptants, stocks, obligations ou de toute autre manière, toute personne ou personnes et corporation ou corporations pour services rendus en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement de toutes actions du capital de la compagnie, ou au sujet de la formation de la compagnie, ou de la conduite de ses affaires ; (p) Faire tous les actes et choses nécessaires, utiles ou convenables pour l'accomplissement de toute partie de la propriété ou pour atteindre l'un quelconque des objets ci-dessus énumérés, ou qui en aucun temps sembleront nécessaires à la protection ou à l'avantage de la corporation, soit comme détenteurs ou comme intéressés dans toute propriété ou autrement ; (q) Tout pouvoir accordé dans un paragraphe quelconque de la présente charte ne sera ni limité ni restreint par induction ou déduction des termes d'un autre paragraphe. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "The Duhamel Rattan Furniture Co., Ltd.," avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 18e jour de septembre 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-Secrétaire d'Etat.

POUR PATISSERIE et GATEAUX

la Farine Préparée de **BRODIE XXX**

Est la Meilleure

EN VENTE CHEZ TOUTS LES EPICIERES
CONSERVEZ les SACS VIEUX pour PHINES

BRODIE & HARVIE
16 rue Bleury, Montréal

Pour le Chauffage de la maison comme pour faire la cuisine, les POÊLES "BELANGER" tiennent le premier rang !

Parce qu'ils sont construits spécialement pour le climat de la Province de Québec.

Parce que nos patrons diffèrent radicalement de ceux des poêles américains à petits conduits et à faible tirage.

Parce qu'ils combinent pratiquement 3 poêles en un seul : Poêle de Cuisine, Fournaise à Air Chaud et Fournaise à Eau Chaude.

Le Braisière ou boîte à feu est grand et peut se réduire pour y faire un feu d'été.

Les Conduits intérieurs ont été calculés d'après les proportions exactes du braisière et du fourneau.

La Grille Nouvelle à coulisse, fermant complètement du fond, permet de conserver du feu toute la nuit et de laisser tomber la cendre dans la casserole, sans emploi du tisonnier.

Le Régistre de la Chaleur assure le chauffage parfait de la maison à l'aide d'un tuyau qui conduit à volonté l'air chaud dans un appartement éloigné ou à l'étage supérieur. Notre vignette montre la partie en arrière du poêle, l'ouverture du bas donnant à l'air froid accès au fourneau afin de remplacer l'air chaud qui en sort par le tuyau marqué "Air Chaud". En relevant la clef sur le dessus du poêle, vous ouvrez les deux ouvertures et le régistre fonctionne de lui-même, vous n'avez pas besoin de vous en occuper.

A l'aide de serpentins posés dans le braisière, on peut obtenir assez d'eau chaude pour fournir une bonne circulation dans 400 à 500 pieds de tuyau de fer de 1 pouce, ce qui est suffisant pour réchauffer tout un haut de maison.

Tout dans ces poêles est calculé et combiné pour assurer la bonne cuisine, le confort de la maison, abréger l'ouvrage et économiser le bois.

Pour Catalogue Illustré, prix et autres informations, écrivez à

A. BELANGER
Etabli depuis 1867
à MONTMAGNY Que

AIR CHAUD

ENTRÉE DE L'AIR FROID

LE PACIFIQUE CANADIEN

Pour les colons

à la recherche de

FOYERS

Excursions de Colonisation

Manitoba
Saskatchewan
et
Alberta

Moût 6, 20
Sept. 3, 17

Billets bons pour deux mois.

Pour plus d'informations s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien.

EMILE J. HEBERT,
1er assistant
Agent général des passager

Horaires des trains

11.40 a.m., 7.25 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à St-Guil-laume et les stations intermédiaires.

8.40 a.m., 3.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à Stan-bridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigés au 19 oct. 1911.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St-Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M., et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle-terre.

L. BOURBEAU, Agent, St. Hyacinthe, Téléphone 28.

D. I. ROBERTS, Gérant Gen'l

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oran-dis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

Tapis et Prelarts

Notre département de Tap-is et de Prelarts est re-connu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre atten-tion sur nos Tapis tout laine de la marque "MA-PLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabi-lité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Depuis nu-deta de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, l'attendrit les gencives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût et c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats-Unis. En vente chez tous les pharmaciens par tout l'univers. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow.

WINSLOW'S LINIMENT

THE GREAT
SPECIALTY
FOR
RHEUMATISM
AND
BRUISES

Price 25 cts. per bottle

WINSLOW'S LINIMENT CO.
LIMITED
CANTON, MASS.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUEZ, Prés. ABONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00 3c LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 18 octobre 1912

La séance s'ouvre sous la présidence de son Honneur le Maire Paul F. Payan.

Sont présents: MM. les échevins Jacques, Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Marin, Marchesseault et Côté.

Lecture est donnée du procès verbal de la séance précédente et il est adopté à l'unanimité.

Suivant l'avis qu'il a donné à la séance du 11 octobre courant, M. Bourbeau propose que le comité de l'aqueduc soit autorisé à dépenser une somme de six cents piastres pour continuer la conduite d'eau de dix pouces sur la rue Saint-Antoine, depuis la rue Saint-Hyacinthe jusqu'à la rue Saint-Simon. Cette motion est secondée par Monsieur Côté et elle est adoptée à l'unanimité.

La requête de MM. Michel Daigle et autres se plaignant du mauvais état de l'égout de la rue Bourdages est laissée sur la table.

Production est faite d'une requête du greffier demandant des mutations au rôle, suivant les renseignements puisés au bureau d'enregistrement. M. Jacques appuyé par M. Bourbeau propose que cette requête soit accordée et que le rôle soit amendé en conséquence. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de l'inspection de la bouilloire No 2 de l'aqueduc. Déposée aux archives.

Lecture est faite d'une lettre de Monsieur A.L. Tourchet se plaignant du mauvais état du trottoir de la rue Girouard entre l'avenue Tellier et la rue de l'Ecole de Laiterie. Laissée sur la table.

Lecture est faite d'une lettre de M. Demers et Cooney demandant l'amélioration de la rue du Gaz. Laissée sur la table.

Production est faite d'un certificat en date du 13 octobre 1912, par lequel M. Chs. Chaussé architecte déclare que M. Lorange entrepreneur de l'appareil de chauffage de la manufacture Grothé à droit de recevoir cinq cents piastres en acompte. M. Marin secondé par M. Dussault, propose que ce certificat de M. l'architecte Chaussé soit accepté et déposé aux archives et que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme de cinq cents piastres sur billet payable à demande et portant intérêt à un taux annuel n'exédant pas cinq pour cent. Adopté.

Lecture est ensuite donnée de différents comptes et le conseil s'ajourne.

Mutations de propriétés

Vente d'Amédée Gaudette à Omer Larue des lots Nos 338-9 de la paroisse Saint Denis pour \$8500.

Vente d'Emile Bousquet à Zéphirin Larivière du lot No 299 de la paroisse de L'Assommoir pour \$3600.

Vente d'Amédée Geoffron à Emile Messier du lot No 1134 de la paroisse de Saint Charles pour \$12,500.

Vente d'Henri Dussault à Jules Théberge du lot No 270 de la paroisse de Saint Hyacinthe pour \$1650.

Vente de Victor Guertin à Régis Guertin du lot No 827 de la paroisse de Saint Hyacinthe pour \$9500.

Vente d'Osias Voghel à Prosper Poirier d'une partie du lot No 247 de la paroisse de Sainte Madeleine pour \$175.

Vente d'Alphonse Poirier à Joseph Poirier du lot 132 de la paroisse de Sainte Madeleine pour \$7700.

Vente des Héritiers de Pierre Beauregard à Albert Langlois des lots Nos 781-2 de la paroisse de Saint Damase pour \$9565.

Vente de Pierre Beauregard à Napoléon Lussier du lot 554 de la paroisse de Saint Damase pour \$400.

Vente des héritiers de Pierre Beauregard à Amédée Normandin du lot 548 de la paroisse de Saint Damase pour \$160.

Nouvelles Locales.

Visite Paroissiale

M. le Chanoine Sénécal, curé à la cathédrale de cette ville est actuellement à faire la visite de sa paroisse.

Joyeuse fête

A l'occasion de son prochain mariage les amis de Monsieur Ovide Robert se sont réunis samedi dernier à l'Hôtel Vermont Central et lui ont présenté en même temps que leurs vœux de forts riches cadeaux de circonstance.

Après la présentation des cadeaux les invités furent conviés à un goûter auquel tous firent honneur, le reste de la soirée fut partagé entre le chant et la musique et ce n'est qu'à une heure très avancée que l'on songea à se séparer.

Partie d'huitres

Dimanche dernier avait lieu le grand parti d'huitres annuel au camp de la grande côte. Comme par les années passées l'assistance était très nombreuse et cette réunion d'amis fut couronnée du plus grand des succès.

Nous devons nos plus sincères félicitations aux organisateurs.

L'Excursion de Sorel

L'excursion organisée mardi dernier à l'occasion de la grande assemblée que tenait à Sorel Sir Wilfrid Laurier a remporté le plus grand succès. De l'aveu de tous ceux qui y ont pris part jamais excursion fut aussi nombreuse. En joignant aux excursionnistes de notre ville les contingents recrutés aux différentes stations intermédiaires le nombre total des excursionnistes s'élevait au delà de mille personnes.

Nouveau Macadam

A la demande de MM. Paquet & Godbout et Duclos & Payan industriels de notre ville, qui se sont engagés à contribuer largement au coût des travaux, notre conseil municipal est à faire macadamiser une partie de la rue Saint Pascal.

A cet effet un ingénieur du département de la voirie provinciale était en notre ville lundi dernier pour donner des renseignements sur les genre de travaux à exécuter.

Vente immobilière

M. Prosper Reeves, de notre ville, vient de vendre à M. Paul Théoret de Montréal, deux lots qu'il possédait à Richmond pour la somme de \$1200.

Pénible accident

C'est avec douleur que nous avons appris le grave accident dont a été victime le père de M. L. J. Gauthier député du comté au parlement fédéral.

Au cours de la semaine dernière M. Gauthier qui est âgé de plus de 80 ans fit une chute et s'infligea des blessures tellement graves qu'elles nécessitèrent plusieurs points de suture. Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues nous disent que M. Gauthier est très souffrant et que son état est très critique.

Rupture de l'Ecluse

Pour la troisième ou la quatrième fois, l'écluse de la Penman's Ltd, sur la rivière Yamaska a été emportée en partie par le courant vers les onze heures hier soir.

L'on attribue ces dégâts répétés au haut niveau de la rivière qui ne permet pas de faire les travaux de consolidation nécessaires. L'on croit qu'il sera complètement impossible à la compagnie de songer à terminer ces travaux cet automne.

Nouvelle de La Présentation

M. A. Chabot de la Paroisse de La Présentation a été lundi dernier victime du vol d'une montre et d'une chaîne en or d'une assez grande valeur, de la part d'un de ses employés, un jeune homme de dix huit ans environ.

Ayant comparu devant son Honneur le Magistrat Sicotte et ayant plaidé coupable et avoir consenti à remettre la montre à son propriétaire, il fut condamné à une piastre d'amende et les frais ou à quinze jours de prison.

Une raclée bien administrée

Un qui se rappellera sans doute de son passage en notre ville et qui pourra se vanter d'avoir mangé sa soupe chaude c'est sans contredit M. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance, qui sous prétexte d'épurer les mœurs de notre population, parcourus la province pour tâcher de faire payer l'amen de à propos de tout et à propos de rien aux hôteliers ou tenanciers d'autres établissements.

De passage en notre ville ce matin où il avait comparu dans une cause inscrite à sa demande ou à la demande de quelques uns de ses agents il s'apprêtait à prendre le train du midi qui devait le reconduire à Montréal, quand quelques personnes qui n'entendaient pas les choses comme lui se chargèrent de lui démontrer qu'ils pensaient que notre ville n'avait nullement besoin de ses services pour épurer nos mœurs.

Sans vouloir donner droit ou tort à qui que se soit, nous croyons cependant que la puritisme qui anime les Messieurs de cette société, les pousse quelquefois à tenter des actions à certaines personnes, sans avoir de preuves préalables contre elles.

Concert des Enfants de Marie

Enfin c'est hier soir qu'avait lieu chez les frères Saint Vincent de Paul le concert donné par les enfants de Marie de notre ville au profit de l'Hôtel Dieu.

C'est devant une salle littéralement remplie que nos jeunes filles ont joué "Les Chaussons de la Duchesse" et "Les mensonges de la Marquise" deux jolies comédies en un acte.

Toutes celles qui ont figuré dans cette représentation se sont vraiment montrées à la hauteur de la charge qu'on leur avait assignée et ont rempli leur rôle d'une manière irréprochable.

Mais il nous fait plaisir de faire ici une mention toute particulière de Mlle Annette Bissonnette, jeune fille d'une dizaine d'années, qui dans le rôle du page Louis s'est révélé à nous comme possédant de réels talents artistiques. Tout chez cette enfant était gracieux et faisait l'admiration des spectateurs.

Bref, avec le joli programme musical exécuté par l'orchestre de la Philharmonique la soirée fut certainement une de laquelle tous ceux qui y ont assisté se souviendront longtemps.

Prochain Mariage

On annonce pour le 28 octobre prochain, le mariage de Monsieur Joseph Aimé Langelier fils de Dme Vve Magloire Langelier à Mlle Blanche Godbout fille de M. Etienne Godbout

Décès

Un des plus vieux citoyens de Saint-Hyacinthe vient de disparaître dans la personne de M. Flavien Lapointe décédé le 23 octobre courant à l'âge de 85 ans.

Feu M. Lapointe naquit à Saint-Damase le 29 septembre 1827. Le 12 octobre 1850 il épousait à Saint Jean Baptiste de Rouville Mlle Adéline Malo qui lui survit. De ce mariage naquirent seize enfants dont cinq lui survivrent M. Arthur de Montréal, M. M. Alphonse, Fulgence, Mde F. Allard et la Rvde Sr. Marie des Chérubins de Saint Hyacinthe.

Les funérailles auront lieu samedi matin à huit heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

A la famille si cruellement éprouvée Le Clairon offre ses plus sincères condoléances.

Le 22 courant est décédée à l'âge de 78 ans Dme Zoé Gauthier épouse de Prosper Dussault. Les funérailles ont eu lieu ce matin à l'église Notre-Dame au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Eczéma curable.—La preuve donnée pour 25c.

D'ordinaire il est très coûteux de consulter un spécialiste sur une maladie, mais maintenant, par offre spéciale, pour 25c, nous pouvons donner à ceux qui souffrent de l'eczéma, ou tous autres maladies de la peau, un soulagement immédiat, avec l'espoir d'une guérison hâtive et complète. Une bouteille d'essai, d'un grandeur spéciale d'Halle de "Wintergreen", Thy-mol et Glycerine, etc., composés dans les laboratoires de la compagnie D. D. sera tenue dans notre pharmacie, à cet offre spéciale de 25c. Nous savons parfaitement que cette bouteille vous convaincra. Le succès pendant dix années de la Prescription D. D. nous a convaincus et nous espérons que vous voudrez bien accepter cet offre spécial à 25c. afin de vous convaincre vous-même. PHARMACIE VIGER, ST-HYACINTHE, QUE.

La teinture Domestique
ne nécessite aucun
appareils. Elle fait
simplement
mes délices.
Et ceci parce
que je fais
usage de
DYOLO
UNE TEINTURE—TOUS TOUS
C'est la plus Simple, la plus Propre et la Meilleure teinture domestique que l'on puisse acheter. Il ne vous est nullement nécessaire de savoir quels sont les tissus qui entrent dans la confection de vos marchandises. Ainsi, impossible de faire erreur. Demandez notre carte échantillon gratuite, et notre livret qui vous donne les résultats obtenus, en teignant sur d'autres couleurs. The Johnson-Richardson Co., Limited, Montreal.

La Raquette

L'association des Zouaves de St-Hyacinthe réorganise son Club de Raquettes pour la saison 1912-13.

Les Zouaves de St-Hyacinthe cette vaillante Association, a continué son œuvre de réorganisation en assistant à une assemblée générale de ses membres tenue dans les salles de l'Association, mercredi le 9 octobre dernier.

A cette assemblée on a remarqué la présence d'un grand nombre de nouveaux Zouaves, prouvant par là que la réorganisation n'était pas chose vaine.

Le nouveau Commandant M. Victor L. Chartier, nommé président temporaire, expliqua aux Zouaves le but de la convention de l'assemblée, c'est-à-dire la réorganisation du Club de Raquettes le ZOU-ZOU dont les membres devront être des Zouaves se conformant aux règlements de l'Association.

L'élection donna le résultat suivant: Président, M. Téléphore St-Cyr; Secrétaire, M. Alp. Lajoie; Capitaine, M. Gabriel Benoit; Lieutenant, M. Ulric Auger; Directeurs, M. V. L. Chartier, Wilfrid St-Jean et Henri Girouard tous élus à l'unanimité.

L'élection terminée, les nouveaux officiers prennent leurs sièges et M. T. St-Cyr, Président réélu pour le quatrième terme et dont le Club ZOU-ZOU a pu en maintes circonstances apprécier le dévouement déclara qu'il continue à dépenser son énergie pour la prospérité du Club.

Ils se dit heureux de se voir entouré d'hommes tels que M. Alp. Lajoie, Secrétaire dont le zèle infatigable est connu, du Capitaine Gabriel Benoit qui a bon pied, bon œil, surtout bon pied, et que ni rafales ni trombes l'empêcheront de diriger ses hommes, il annonce qu'un grand nombre de nouveaux membres se feront inscrire à la prochaine réunion des Directeurs.

Bravo les ZOU-ZOU avec une réorganisation comme celle-là nous avons la conviction qu'ils figureront dignement et avec honneur à la prochaine réunion des Raquetteurs de la Ligue Canadienne.

Pour informations et correspondances, veuillez adresser à M. Alp. Lajoie, Secrétaire, St-Hyacinthe.

(Communiqué)

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Excursion de Moissonneurs
JUSQU'À
\$10.00 WINNIPEG, Man.

Taux réduits en proportion jusqu'à Edmonton et les stations intermédiaires. Date du départ, 14 octobre.

Wagons-Lits de Touristes

Quittez Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis, vendredis, à 10.30 p. m.

Jour d'Actions de Grâce

Des billets aller et retour seront vendus pour toutes les stations en Canada; aussi pour Massena Springs, Rouses Point, N. Y., Swanton, Island Pond, Vt., et les gares intermédiaires au prix d'un.

Billet Simple de 1ère Classe

Départ 25, 26, 27 et 28 octobre. Limite de retour, 30 octobre.

ON DEMANDE

A la Manufacture de Cigares

L. O. GROTHE & CIE,

Rue Raymond, St-Hyacinthe, P. Q.

CIGARIERS, ROULEUSES, BUNCHEUSES, ECOTONEUSES, PACQUETEURS, APPRENTIS CIGARIERS (garçons et filles.)

S'adresser à

M. C. CHARTRAND, Gérant.

St-Hyacinthe, P. Q.

Grande Assemblée

POLITIQUE

SOUS LES AUSPICES DE

L'ASSOCIATION LIBERALE DE SAINT-HYACINTHE

Vendredi, le 1er Novembre

PROCHAIN,

Sur la PLACE du MARCHÉ A 2 Heures de l'APRES-MIDI.

Cette assemblée clôturera la série de réunions qui ont été tenues dans toutes les localités du comté par MM. L. J. Gauthier, député au parlement Fédéral, et T. D. Bouchard, député à l'Assemblée Législative.

Les deux députés du comté Y PORTERONT LA PAROLE.

Au cas de mauvais temps l'assemblée aura lieu dans la SALLE DE L'HOTEL DE VILLE.

Agent d'assurance

M. A. Hamel ci devant représentant de la Great West Life Insurance Co à le plaisir d'informer le public qu'il vient de succéder à feu M. Jos Nault comme représentant des compagnies The Commercial Union et The Northern Insurance Company.

Comme par le passé M. Hamel représentera The Great West Life.

Pour plus amples informations s'adresser à son bureau No 173 1/2 rue Girouard ou par téléphone Bureau 278 Résidence 369. j 31 nov

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété appartenant autrefois à M. Massé, à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à J. B. Tousignant, pres du cimetière de la ville, où à B. P. 459. jno.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Deux magnifiques propriétés de 7 arpents de terre pour la culture des légumes situées à 25 arpents du marché centre. Conditions faciles. S'adresser à notre bureau ou à M. Victor Vermeche 221 rue Bourdages. jno.

A LOUER

Magnifique logement de 2 appartements. Chambre de bain—eau chaude et froide.

Pour plus amples informations s'adresser au "Clairon". jno

ON DEMANDE

On demande deux servantes. Pas de lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à

P. Olesker
rue Cascades.

SERVANTE DEMANDÉE

Une bonne servante générale trouverait de l'emploi avec bon salaire chez le soussigné

RENÉ MORIN.

3ms. 318 rue Girouard.

Aux Personnes Charitables

Une respectable mère de famille ayant six enfants à sa charge serait disposée à en placer quatre dans une ou plusieurs familles de la ville ou de la campagne. Ages et sexes des enfants: garçons 10 et 7 ans; filles 6 et 4 ans.

Si nécessaire la mère consentira à payer une légère pension. S'adresser aux bureaux du "Clairon." j.n.o

AGENTS DEMANDES

Nous demandons un bon homme dans chaque ville pour vendre des terrains dans les villages établis par le Grand Tronc Pacifique dans l'Ouest Canadien et dans la Colombie Anglaise. Répondez si vous pouvez donner des garanties. Des applications seront reçues jusqu'au VINGT novembre. Papeterie, crayons, etc., fournis gratuitement. Salaire à commission.

Agents autorisés: Transcontinental Torontoite Co., Ltd., Grand Trunk Pacific Railway, Winnipeg, Canada.